

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 16 février 2009 portant inscription au tableau d'avancement
au grade de chef technicien de l'environnement**

NOR : DEVK0904899A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu les avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement en date du 7 janvier 2009,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement au grade de chef technicien de l'environnement au titre de l'année 2008 est établi comme suit :

ORDRE de classement	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
1	Cortade	Sylvain	ONEMA
2	Marie	Alain	PN Port-Cros
3	Wecker	François	ONCFS
4	Laures	Jean-Luc	ONEMA
5	Leclancher	Jean-Claude	ONCFS
6	Chaudre	Fabien	ONCFS
7	Clauss	Thierry	ONEMA
8	Angonin	Bernard	ONEMA
9	Marcesse	Franck	ONCFS
10	Ratineau	Laurent	ONEMA

Article 2

La direction des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur des ressources humaines :
*Le sous-directeur des personnels administratifs,
techniques, d'exploitation
et des transports terrestres,*
E. SAFFROY